

**PROJET EDUCATIF**

ASSOCIATION « PAPILOU »

Section « Les Petits Loups »

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**SOMMAIRE**

**Préambule**

**Objectifs et Valeurs :**

1. Détente :
* Rythme
* Confiance
* Plaisir
1. Socialisation :
* Enfant acteur
* Place des parents et des professionnels
* Communication
1. Découverte
2. Jeu

**Cadre de mise en œuvre :**

1. Mode de fonctionnement
2. Orientations éducatives et pédagogiques
3. Support de l’équipe d’animation et du projet pédagogique

**Fonctionnement :**

1. Locaux et espaces du centre de loisirs
2. Les horaires d’ouverture et modalités tarifaires
3. L’équipe et la qualification des animateurs
4. La constitution de l’équipe
5. Rétro-calendrier
6. Le budget réservé aux activités
7. Comité de pilotage et convention
8. Information et règlement intérieur
9. Concertation, évaluation, modalités d’évaluation et de suivi
10. Equipe
11. Evaluation
12. Evolution

Préambule

**L’accueil de Loisirs … ou la concrétisation d’une politique locale pour la jeunesse.**

Les Accueils de Loisirs occupent une place de plus en plus importante dans les loisirs des enfants et des jeunes. Ils répondent aux demandes d’accueil des familles en concrétisant une politique, conduite par les collectivités locales, pour l’enfance et la jeunesse.

L’Accueil de Loisirs est tout d’abord une structure à l’écoute des enfants. Il se doit de mettre en œuvre de façon organisée les moyens matériels et humains afin de concourir à son bien-être, à son repos, à son développement…

L’Accueil de Loisirs propose par ces activités le plaisir du jeu, la confrontation d’idées, la vie en groupe, la réalisation d’un projet, la découverte…Il représente un troisième pôle dans la vie de l’enfant à côté de l’école et de la famille. En ce sens, il est avant tout un lieu d’accueil et de vie, sur lequel se cristallisent différentes initiatives : animation et mise en place d’ateliers, bibliothèque, ludothèque, activités sportives…

L’Accueil de Loisirs contribue à la création d’un environnement éducatif autour des enfants et des jeunes d’un territoire. Il permet de construire des relations avec le quartier, le village, l’école, d’autres structures d’accueil, la famille et les parents.

C’est également un lieu d’animation d’un village permettant de favoriser les rencontres :

**C’est un vrai outil de socialisation.**

Afin de remplir au mieux ses fonctions, l’Accueil de Loisirs s’appuie sur un projet éducatif fort, partagé avec d’autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les parents.

Pour mémoire, le projet pédagogique est conçu avec l’équipe éducative, sur la base du projet éducatif. Il revient aux animateurs, aux éducateurs, à l’ensemble du personnel y travaillant, d’aménager, de créer, d’animer un lieu propice aux découvertes et aux rencontres. L’enfant pourra y construire sa personnalité, vivre ses expériences en sécurité, à son rythme et selon sa maturité.

**ACCUEIL DE LOISIRS « Les P’tits Loups »**

**PROJET EDUCATIF**

**Objectifs et valeurs :**

Le projet éducatif s’inscrit dans une réalité sociale, il doit permettre, par sa mise en œuvre à travers le projet pédagogique de l’Accueil de loisirs, de donner du sens aux actions et de les expliquer, de soutenir la créativité et la réflexion des personnels d’animation et de direction, des parents et des partenaires municipaux et institutionnels, qui sont les premiers acteurs du projet.

Ce projet définit plusieurs axes de réflexion, bases de la mise en œuvre de l’action.

**1. Détente :**

RYTHME :

Au regard des rythmes imposés à l’enfant par l’école, les impératifs de travail de son (ses) parent(s), sa participation à des activités culturelles ou sportives, il faut percevoir l’Accueil de loisirs comme un lieu où l’enfant va pouvoir avant tout se poser, envisager sa journée à son rythme, rompre avec un système où les horaires lui sont imposés.

Tout en respectant les rythmes personnels, l’Accueil de loisirs doit donc proposer aux enfants des fonctionnements souples, ne se fondant pas sur le temps contraint.

CONFIANCE :

Par ailleurs, pas de détente possible si l’enfant ne perçoit pas qu’il est entouré d’une équipe de référents organisés, en mesure de garantir sa sécurité affective et physique.

Garantir les sécurités de l’enfant est un préalable incontournable à son bien-être, son sentiment de liberté, sa faculté à prendre des initiatives et envisager sa journée de façon sereine.

PLAISIR :

La qualité du climat relationnel que l’équipe d’adultes doit créer est aussi un facteur primordial de quiétude et de détente.

L’enfant ne doit pas être pressé, contraint, il doit pouvoir avoir le droit de ne rien faire.

La relation, l’accompagnement de l’enfant dans ses projets de loisirs, doit être le premier vecteur de plaisir ressenti par l’enfant et l’adulte.

L’activité n’est qu’un moyen pour faire vivre à l’enfant des situations plaisantes, épanouissantes.

**2. Socialisation :**

ENFANT ACTEUR :

Par socialisation, nous entendons d’abord permettre à l’enfant de trouver sa place parmi les autres.

Le projet pédagogique de l’Accueil de loisirs devra favoriser le fait que l’enfant soit un acteur de ses loisirs, que sa parole soit entendue, reconnue et prise en compte, autant concernant l’activité que l’élaboration ou l’évolution des règles qui présideront à l’organisation de la vie collective.

L’enfant est compétent dans ces domaines, les adultes doivent lui reconnaître des prérogatives de proposition, de contestation, de négociation et de choix.

PLACE DES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS :

L’équipe d’adultes, par ses comportements et ses paroles, par les actes qu’elle pose, doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité, de partage.

Les règles, limites, sanctions, devront être légitimes, claires, expliquées et /ou négociées avec les enfants.

L’enfant doit pouvoir s’exprimer dans un cadre collectif en lequel il a confiance, et à l’intérieur duquel on lui reconnaît le pouvoir d’agir.

COMMUNICATION :

Une relation de confiance doit naître des relations entre les enfants et les adultes, entre les enfants entre eux, entre l’équipe éducative au sens élargi et les parents.

Le projet du centre, les fonctionnements mis en place doivent être clairs, définis systématiquement par l’ensemble des partenaires concernés.

Une attention particulière doit être portée sur la relation entre les acteurs du centre de loisirs : équipe d’animation, parents des enfants accueillis et personnels constituent à notre sens « une entité éducative » qui, même si chacun a des rôles différents, doit être cohérente.

Il faut donc travailler sur l’explication, la concertation, l’information permanente des uns et des autres avec comme objectif la qualité et la clarté de ce qui est donné à vivre à l’enfant.

DECOUVERTE :

Découverte peut vouloir dire donner à pratiquer des activités nouvelles ou du moins suffisamment diversifiées pour qu’elles soient l’occasion d’une expérimentation, d’un épanouissement.

Découvrir peut également signifier « se découvrir », c’est-à-dire se reconnaître à travers la pratique d’activités, des goûts, des compétences, des appétits que l’on s’ignorait.

Enfin, découvrir c’est aussi rencontrer, s’ouvrir sur l’extérieur, apprendre à connaître l’autre.

Le centre de loisirs doit favoriser les rencontres, permettre l’aventure collective, l’immersion et l’action dans une réalité sociale.

JEU :

L’enfant doit percevoir l’accueil de loisirs comme un espace de jeu, où des jouets, jeux, ateliers auxquels il a accès lui sont disponibles.

Tout le milieu (espaces, matériel, règles, présence et intervention de l’adulte…) mis en place, doit être stimulant et favoriser l’initiative.

Pourquoi interdire ou limiter le droit de pratiquer spontanément une activité choisie par lui et pas forcément « programmée » par les adultes ?

Les arguments apportés à cette réponse relèvent souvent du « confort » de l’adulte ou d’une rigidité des modes de fonctionnement, illégitime dès lors que l’enfant s’en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.

**Cadre de mise en œuvre :**

**1.Mode de fonctionnement :**

Au vu des objectifs et valeurs présentés, l’accueil de loisirs devra :

* Proposer un cadre sécurisant pour l’enfant et la famille.
* Permettre une souplesse d’accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles.
* Proposer une amplitude horaire d’accueil adaptée.
* Proposer des modules de présence adaptés (accueil de 7 h 45 à 9 h et départ de 17 h à 18 h. Possibilité d’accueillir les enfants pour la ½ journée).
* Proposer des tarifs tenant compte des revenus des familles.
* Favoriser l’accueil des enfants des divers milieux qui composent le territoire par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes à l’accueil de loisirs.

Les propositions quant à la souplesse d’accueil devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités de l’établissement en soutenant un niveau de sécurité optimale.

**2.Orientations éducatives et pédagogiques :**

* Permettre à l’enfant de vivre des moments de loisirs agréables, enrichissants et motivants.
* Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme de vie de chaque groupe d’enfants.
* Favoriser l’expression, la création et la mise en valeur des ressources des individus.
* Permettre à l’enfant d’agir, de réaliser, de créer et de favoriser l’investissement des individus dans la réalisation de projets d’activités.
* Favoriser l’éveil, la découverte, l’initiation ou l’apprentissage par la pratique d’activités diversifiées.
* Veiller à l’équilibre des pratiques en explorant les domaines suivants : activités de plein air et de pleine nature, nature et environnement, activités artistiques, culturelles, physiques et sportives, scientifiques et nouvelles technologies, jeux et pratiques traditionnels…
* Favoriser les activités inter-générations.
* Favoriser par l’ensemble de ces pratiques la sociabilisation, la responsabilisation et l’autonomie.

**3.Support de l’équipe d’animation et du projet pédagogique :**

* Reconnaître l’enfant comme « un être entier » capable de s’exprimer, d’agir, de réaliser.
* Admettre que chacun évolue et progresse à son propre rythme, et donc adapter son action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant.
* Mettre en œuvre toutes activités et relations sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales, ethniques ou culturelles. L’action est laïque et tolère toutes les religions sans pour autant n’en privilégier aucune.
* Répondre aux besoins fondamentaux de l’enfant en termes d’hygiène et de santé.
* Veiller au respect des règles d’hygiène alimentaire.

Sachant que l’action éducative ne peut s’entendre que par la libre adhésion de l’enfant à l’activité, elle favorise donc un climat sécurisant et affectif basé sur la discussion, la rencontre, l’entraide et l’amitié. L’animateur respecte et fait respecter les règles communes de fonctionnement.

**Fonctionnement :**

Sont définis ci-dessous, dans la mesure où le calendrier et le rassemblement des données le permettent, des compléments sur les points suivants (certains points relevant plus du projet pédagogique, préparé par les professionnels après la constitution de l’équipe).

1. Locaux et espaces de l’Accueil de loisirs :

L’Accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l’école publique de St Etienne de Lugdarès.

La surface est d’environ 150 m2. Nous disposons de deux cours clôturées et sécurisées, de jeux de plein air, de mobiliers et de sanitaires adaptés aux enfants, de trois salles dont une de repos (aménagée).

1. Les horaires d’ouverture et modalités tarifaires :

**Accueil périscolaire**

Accueil du matin : 7h à 9h

Pause méridienne : 12h à 13h30

Temps d’Activité périscolaire : 13h30 à 14h15

Accueil du soir : 16h30 à 18h30

**Accueil extrascolaire**

7 h 45 – 9 h   accueil des enfants

9 h – 11 h 30   activités

11 h 30 - 12 h  temps de retour au calme et de rangement

12 H – 13 h 30  repas

13 h 30 – 14 h accueil des enfants

13 h 30 – 15 h 30 sieste ou repos pour les plus jeunes enfants restant la journée

(Si nécessaire)

14 h – 16 h activités

16 h – 16h 30  goûter fourni par le centre de loisirs

17 h – 18 h  départ des enfants

**Accueil Adolescent**

Le vendredi de 18h30 à 22h30

Accueil des enfants venant la ½ journée :

Matin  arrivée de 7 h 45 – 9 h, départ jusqu’à 14 h

Après-midi  arrivée à 12 h ou 13 h 30 – 14 h, départ de 17 h à 18 h

Tarifs :

A compter du 1er janvier 2016, la CAF d’Ardèche impose une nouvelle tarification étendue à tout le département. Le prix de la journée sera désormais calculé en fonction du quotient familial de la famille.

En cas d’absence de l’attestation notifiant le quotient familial, un prix maximum de 20,00 € par journée sera appliqué.

Un abattement du tarif sera appliqué pour les pré-inscriptions et selon le nombre d’enfants par fratrie.

Pour les sorties, un supplément de 10 € peut être ajouté au tarif de base en fonction de la nature des sorties.

3. L’équipe et la qualification des animateurs :

L’équipe éducative est déployée selon les termes réglementaires dans une exigence qualitative :

* 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
* 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Nombre de postes pour l’Accueil de loisirs extrascolaire et l’Accueil adolescent :

* 1 directrice mise à disposition par la commune de Saint Etienne de Lugdarès
* 1 directeur adjoint
* 2 animateurs, 1 stagiaire

Nombre de postes pour l’Accueil de loisirs périscolaire :

* 1 directrice mise à disposition par la commune de Saint Etienne de Lugdarès
* 2 animatrices

4. La constitution de l’équipe :

L’équipe est constituée chaque période d’ouverture (hiver, Pâques, été, Toussaint )

L’appel à candidature est réalisée par voie de presse locale, organismes de formation BAFA et BAFD et via Pole Emploi.

Le niveau de rémunération est fixé à un forfait journalier. Les salariés signeront des Contrats d’Engagement Educatif et les stagiaires toucheront leur indemnité de stage.

5. Calendrier 2020 :

**L’accueil de loisirs ouvrira ses portes :**

* Du Lundi 24 au vendredi 28 février 2020
* Du Lundi 20 au vendredi 24 avril 2020
* Du lundi 06 juillet au vendredi 21 août 2020
* Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2020

Tous les vendredis soir pour l’accueil Ados.

6. Le budget réservé aux activités :

Nous considérons comme essentiel de mettre l’accent sur la qualité. En conséquence, au-delà de l’encadrement, un volume conséquent de moyens financiers a été réservé pour l’aspect éducatif.

7. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage est constitué pour le suivi de l’accueil de loisirs et son évaluation régulière.

Une convention de partenariat sera mise en place avec ceux qui contribuent au projet (et participent au comité de pilotage), à savoir la communauté de communes Montagne d’Ardèche, la CAF, le Conseil Départemental, la MSA, la DDSCPP, la PMI et le Réseau Petite Enfance.

8. Information et règlement intérieur :

Les outils d’information et de relation avec les familles sont détaillés dans le projet pédagogique et joints à celui-ci dès que possible :

* Plaquette d’information et d’inscription pour les familles, avec indication des moyens de diffusion (commerces, écoles, services publics, internet), dispositif local d’informations pour les parents : panneau d’affichage, boîte à idées, réunions d’information grand public…

9. Concertation, évaluation, modalités d’évaluation et de suivi :

Les temps de préparation, de concertation et d’évaluation pour l’équipe et le lien avec le groupe de parents et l’association porteuse sont essentiels ; les réunions, leur fréquence, objet, les lieux, horaires, participants sont détaillés dans le projet pédagogique.

10. Equipe :

L’équipe est constituée d’une directrice, cadre de la fonction publique territoriale dans la filière Animation, référent et porteur du présent projet.

Elle élaborera un projet pédagogique avec l’équipe d’animation dans le respect du projet éducatif. Elle associera les parents et détaillera les actions, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l’évaluation et l’ouverture aux projets ultérieurs.

Ce document, accessible à tous, est un repère pour les parents, les professionnels et les partenaires.

Il est mis à jour et adapté régulièrement pour répondre au mieux aux vocations éducatives et d’accueil du centre de loisirs.

11. Evaluation :

Il est indispensable de mettre en place des outils adaptés qui permettent de mesurer l’impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs auprès des parents, des enfants et des professionnels : questionnaires, fiches de diagnostic, réunions.

Ces évaluations seront effectuées à la fois selon des critères qualitatifs (évolution de l’enfant, relations au sein du groupe et avec les professionnels, intégration des règles de vie…) et quantitatifs (fréquentation, régularité, implication dans les activités proposées, propositions…).